

Novembre 2011

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

## CONSEIL

### Cent quarante-troisième session

Rome, 28 novembre - 2 décembre 2011

### Évolution des débats au sein d'instances intéressant la FAO

#### Résumé

Conformément à ce que prévoit l'Action n° 2.31 du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, le Conseil est tenu au courant de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant l'Organisation. Les thèmes suivants feront l'objet d'une présentation à la cent quarante-troisième session du Conseil:

- Progrès récemment accomplis dans le cadre de l'application du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- Cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam
- Réseau d'information sur la sécurité alimentaire
- Participation de la FAO à l'Année internationale des coopératives en 2012
- Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- Partenariat pour une « agriculture intelligente face au climat »
- Forum mondial de l'eau
- Conférence de haut niveau de Montevideo sur l'initiative « Unis dans l'action »
- Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide

**Les thèmes ci-dessus sont présentés à la cent quarante-troisième session du Conseil pour information seulement.**

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

## **I. Progrès récemment accomplis dans le cadre de l'application du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

1. L'application du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a progressé à un rythme soutenu. La quatrième session de l'Organe directeur (Bali, mars 2011) a été fructueuse puisqu'elle a été marquée par:

- la mise en forme définitive des Règles de gestion financière de l'Organe directeur, qui étaient en attente depuis la première session en 2006;
- l'adoption des procédures et mécanismes opérationnels visant à promouvoir l'application du Traité et à résoudre les problèmes de non-application, qui faisaient aussi l'objet de négociations depuis 2006;
- l'adoption des règles de médiation pour le règlement des litiges, dans le cadre des procédures de la tierce partie bénéficiaire qui régissent les fonctions dont s'acquitte la FAO, en sa qualité de tierce partie bénéficiaire de l'Accord type de transfert de matériel défini par le Traité.

2. Le Fonds pour le partage des avantages créé dans le cadre du Traité, qui est le premier fonds mondial dont l'objectif est le partage des avantages découlant des ressources génétiques, est parvenu à mobiliser approximativement 14,3 millions d'USD au cours des 12 derniers mois. Plusieurs projets, qui concernent tous la sécurité alimentaire et la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, ont déjà bénéficié de financements du Fonds lors du premier cycle de projets conduit en 2009. Le Fonds pour le partage des avantages devrait déboursé jusqu'à 10 millions d'USD au titre du cycle de projets actuel. L'objectif de ce cycle est d'aider les petits agriculteurs des pays en développement à anticiper le changement climatique en adaptant leurs cultures vivrières aux incidences du climat.

## **II. Cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam**

3. La cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international s'est tenue à Genève du 20 au 24 juin 2011, en présence de plus de 500 participants représentant plus de 135 organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales.

4. La Conférence des Parties a adopté 14 décisions et est notamment convenue à l'unanimité d'inscrire les pesticides alachlore, aldicarbe et endosulfan à l'Annexe III de la Convention. Ces pesticides seront désormais soumis à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause, qui déclenche un échange d'informations et donne aux pays la capacité de décider s'ils acceptent ou non d'importer ces produits chimiques. La procédure permet de mieux gérer les risques que le commerce des produits chimiques et pesticides dangereux fait courir en matière de santé publique et d'environnement. La Conférence des Parties a également adopté une décision concernant l'amélioration de la coopération entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. La décision porte sur les activités, les fonctions de gestion et les services conjoints, la synchronisation des cycles budgétaires, les vérifications conjointes des comptes et les modalités d'examen.

5. Le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2012-2013 a été approuvé et le règlement financier a été aligné sur le nouveau règlement financier adopté par la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm. Cette harmonisation permet de simplifier le budget et les règles budgétaires et d'éviter les doubles emplois. Le plan de travail relatif à l'assistance technique pour

l'exercice biennal 2012-2013 accorde une place hautement prioritaire à la mise au point d'un kit de ressources, à la sensibilisation et la formation, à l'élaboration de plans d'action nationaux et à l'appui à la présentation de propositions concernant les formulations pesticides extrêmement dangereuses et à la préparation des notifications des mesures de réglementation finale.

6. La sixième réunion de la Conférence des Parties sera organisée, sous toutes réserves, au Siège de la FAO à Rome, du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2013.

### **III. Réseau d'information sur la sécurité alimentaire**

7. Début septembre 2011, une conférence consultative a été organisée à Nairobi pour examiner la formulation et la mise en œuvre des plans relatifs au Réseau d'information mondial sur la sécurité alimentaire. La conférence qui a entériné la création du Réseau a rassemblé des organisations internationales (FAO, Programme alimentaire mondial (PAM), Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)), des partenaires « ressources » (France, États-Unis et Union européenne), des organisations régionales (Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), Système d'intégration centraméricaine, Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)) et des représentants de divers pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

8. Ce processus a été dirigé par un comité composé de Membres de la FAO, de l'IFPRI et du PAM, et a bénéficié du soutien de l'Union européenne et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le Réseau d'information sur la sécurité alimentaire a été conçu à l'occasion d'un symposium organisé à Bruxelles en septembre 2010 pour examiner les lacunes et les pistes à suivre en matière de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, et les activités connexes de renforcement des capacités. À l'issue du symposium, le comité a préconisé la création du Réseau à partir d'un noyau d'institutions nationales et régionales, déterminées à partager activement l'information et à travailler en réseau au sein d'une « communauté de pratique » mondiale, en s'appuyant sur les connaissances techniques et scientifiques spécialisées d'entités et de professionnels expérimentés en matière d'information sur la sécurité alimentaire. Il est prévu que le Réseau aide les pays à construire « leur propre ligne de défense » contre les crises alimentaires, au moyen de la gestion de l'information. Grâce au Réseau, les pays seront plus à même d'anticiper et de gérer l'approvisionnement en produits alimentaires face aux menaces périodiques et à garantir l'accès à l'alimentation moyennant la mise en place de mécanismes de protection sociale qu'ils lanceront et géreront eux-mêmes.

9. Plus spécifiquement, parmi les fonctions qui sont proposées, le Réseau jouera un rôle de coordinateur mondial des activités afin de favoriser la complémentarité des travaux en cours et de créer des synergies pour combler les lacunes qui ont été recensées, tout en offrant un espace d'échange des connaissances et des produits d'information sur les indicateurs clés de la sécurité alimentaire. En outre, le Réseau facilitera l'harmonisation des définitions, des méthodologies et des normes relatives à la sécurité alimentaire, tout en promouvant la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, grâce à la création d'une « communauté de pratique ». Enfin, un de ses rôles essentiels consistera à plaider pour un accroissement des investissements en faveur des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et à démontrer, en s'appuyant sur des exemples de pays, comment ces systèmes peuvent être plus efficacement liés à l'action.

### **IV. Participation de la FAO à l'Année internationale des coopératives en 2012**

10. À la demande des membres et en application de la résolution 65/184, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2012 « Année internationale des coopératives ». Le lancement officiel a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le 31 octobre 2011. L'objectif de cette

année internationale est de sensibiliser l'opinion publique aux coopératives, aux avantages qu'elles apportent à leurs membres et à la façon dont elles contribuent au développement socio-économique et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'Année internationale des coopératives mettra aussi en lumière les points forts du modèle de gestion coopérative, en tant qu'autre moyen possible de faire des affaires et de contribuer au développement socio-économique. Le secteur coopératif compte aujourd'hui quelque 800 millions de membres dans plus d'une centaine de pays et emploie plus de 100 millions de personnes dans le monde. Les coopératives agricoles assurent 80 à 99 pour cent de la production laitière en Norvège, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis; fournissent 71 pour cent des produits de la pêche en République de Corée; et contrôlent 40 pour cent de la production agricole au Brésil.

11. Dans ce contexte, les institutions ayant leur siège à Rome ont décidé de s'unir et de travailler en étroite collaboration tout au long de l'Année internationale des coopératives pour mettre en lumière la précieuse contribution des coopératives agricoles au développement, en soulignant en particulier le fait qu'elles favorisent les actions collectives et la participation de toutes les catégories de population et qu'elles représentent un modèle d'entreprise viable. Les coopératives agricoles créent des emplois, contribuent à la réduction de la pauvreté et, en dernier ressort, améliorent la sécurité alimentaire. La FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le PAM ont organisé une manifestation conjointe en marge du lancement officiel de l'Année internationale des coopératives. Cette manifestation a donné lieu à un partage et un échange des expériences sur les bonnes pratiques attachées aux institutions rurales novatrices et a donné l'occasion de présenter la publication FAO-FIDA intitulée « Good practices in building innovative rural institutions to increase food security » (Les bonnes pratiques en matière de création d'institutions rurales novatrices aux fins de l'amélioration de la sécurité alimentaire). La collaboration interinstitutions se poursuivra tout au long de l'Année internationale des coopératives sous diverses formes, par exemple la production de documents d'orientation et de matériel de communication communs ou la participation aux manifestations internationales pertinentes.

## **V. Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

12. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'est tenue à Istanbul, en Turquie, du 9 au 13 mai 2011. La Conférence a porté sur l'examen des résultats et des domaines susceptibles d'être améliorés du programme d'action pour la décennie antérieure (2001-2010) adopté à Bruxelles et sur l'élaboration et l'adoption d'un nouveau programme d'action pour la décennie 2011-2020. L'objectif primordial du programme d'action pour la décennie 2011-2020 est d'aider les pays les moins avancés à surmonter leurs problèmes structurels afin qu'ils éliminent la pauvreté, atteignent les objectifs de développement définis sur le plan international et se hissent hors de la catégorie des pays les moins avancés.

13. Compte tenu de cet objectif primordial, au cours de la décennie à venir, les politiques nationales des pays les moins avancés et les mesures de soutien international seront axées sur les objectifs spécifiques suivants, la finalité étant que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020:

- Atteindre, dans les pays les moins avancés, une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive d'au moins 7 pour cent par an;
- Renforcer les moyens humains en favorisant un développement humain et social soutenu, équitable et sans exclusive ainsi que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes;
- Réduire la vulnérabilité des pays les moins avancés aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles et écologiques ainsi qu'au changement climatique, et relever leur capacité à faire face à ces problèmes et à d'autres en renforçant leur résistance;
- Accroître les ressources financières consacrées au développement des pays les moins avancés, notamment au moyen de la mobilisation des ressources nationales, de l'aide publique au

développement, de l'allègement de la dette extérieure, des investissements étrangers directs et des envois de fonds des migrants, et veiller à ce qu'il soit fait un bon usage de ces ressources;

- Garantir une bonne gouvernance à tous les niveaux, en renforçant les processus et les institutions démocratiques et l'état de droit; en améliorant l'efficacité, la cohérence, la transparence et la participation; en œuvrant à la protection et à la promotion des droits de l'homme; et en réduisant la corruption.

14. Le programme d'action illustre la volonté des pays les moins avancés, qui sont les maîtres de leur propre développement et en assument la principale responsabilité, et de leurs partenaires du développement de s'investir davantage dans un partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement. Ce partenariat englobe le système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, d'autres institutions multilatérales et les banques régionales de développement, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

15. Lors du processus préparatoire de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la FAO et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en collaboration avec le FIDA et le PAM, ont organisé au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, en décembre 2010, avant la conférence, une manifestation intitulée « Améliorer la sécurité alimentaire par le développement agricole et l'accès à l'alimentation et à la nutrition ». De plus, pendant la conférence qui s'est tenue à Istanbul en mai 2011, la FAO a animé une manifestation spéciale sur « Les investissements en faveur de l'agriculture responsable dans les pays les moins avancés », qui s'est prévalu de la participation du Directeur général.

## **VI. Partenariat pour une « agriculture intelligente face au climat »**

16. La FAO a constitué, en collaboration avec le FIDA, le PAM, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) un partenariat dont l'objectif est de promouvoir l'élaboration et l'application des technologies, des politiques et des mécanismes financiers favorisant une agriculture intelligente face au climat. Les travaux initiaux consistent à appuyer la création d'une plate-forme d'investissement pour l'Afrique, l'établissement d'un portail web et la rédaction d'un manuel de référence sur ce sujet. Le partenariat s'appuie sur un vaste groupe de parties prenantes. Par agriculture intelligente face au climat, on entend une agriculture qui vise à accroître durablement la production agricole, à renforcer la capacité d'adaptation du secteur agricole, à réduire et éliminer l'émission de gaz à effet de serre et à contribuer à la sécurité alimentaire nationale et à la réalisation des objectifs de développement.

## **VII. Forum mondial de l'eau**

17. Le Forum mondial de l'eau est le plus grand rendez-vous international consacré à l'eau. Il se déroule une fois tous les trois ans sur des thèmes différents. L'un des thèmes prioritaires du sixième Forum mondial de l'eau, qui se tiendra à Marseille du 12 aux 17 mars 2012, s'intitule « Eau et sécurité alimentaire ». La FAO a été invitée par le Conseil mondial de l'eau, organisateur du Forum, à coordonner ce thème en abordant les différentes dimensions du problème et les solutions à y apporter, notamment la productivité des systèmes agricoles irrigués et non irrigués, la capacité d'adaptation des systèmes agricoles face aux incidences du changement climatique, la réduction des déchets le long de la filière de production, sans oublier la question de savoir si les régimes alimentaires sont soutenables. Les solutions peuvent consister en réponses techniques, institutionnelles et politiques. La contribution globale de la FAO à ce thème mobilise toute l'institution, par l'intermédiaire de sa Plateforme sur l'eau, en introduisant dans le débat les travaux fondamentaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, en mettant en lumière les activités normatives et les programmes de terrain pertinents de l'Organisation et en assurant à l'agriculture une plus large place dans les débats sur la gestion de l'eau.

### **VIII. Conférence de haut niveau de Montevideo sur l'initiative « Unis dans l'action »**

18. À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé que soit réalisée une évaluation indépendante des enseignements tirés de l'initiative pilote « Unis dans l'action ». En attendant les résultats de l'évaluation indépendante, les pays pilotes ont conduit leurs propres évaluations. L'examen des évaluations conduites par les pays a fait l'objet de deux réunions intergouvernementales de haut niveau (Kigali, 2009, et Hanoï, 2010) et il s'est poursuivi lors de la réunion de haut niveau qui s'est tenue à Montevideo du 8 au 10 novembre 2011. La FAO a activement participé à la préparation de la réunion de Montevideo, notamment dans le cadre des mécanismes d'orientation interinstitutions spéciaux des Nations Unies, tels que ceux qui sont coordonnés par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Un comité d'organisation a été mis en place afin de préparer l'ordre du jour de la Conférence « Unis dans l'action » et de s'occuper d'autres questions relatives à l'organisation de la Conférence de Montevideo. Un membre de chaque institution des Nations Unies a été nommé afin de participer aux séances de ce comité, l'Organisation étant représentée par le Bureau de liaison de la FAO à New York. En outre, la FAO a apporté sa contribution, à savoir les enseignements spécifiques tirés par l'Organisation qui ont été déterminés moyennant la participation à une enquête envoyée à tous les pays pilotes et à tous les pays qui se sont joints à l'initiative de leur propre chef.

### **IX. Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide**

19. Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Busan, Corée, 30 novembre - 1<sup>er</sup> décembre 2011) constitue le point d'orgue du processus relatif à l'efficacité de l'aide conduit par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ce processus lancé lors du premier Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide organisé à Rome en 2003 a été marqué par l'adoption de la Déclaration de Paris en 2005 puis l'élaboration du Programme d'action d'Accra en 2008. Une équipe a été mise sur pied à la FAO pour suivre les activités du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (Groupe des Nations Unies pour le développement) et y contribuer. Dans ce contexte, la FAO veille à ce que ses principaux messages délivrés à Busan insistent sur la nécessité de fournir une aide ciblée aux secteurs productifs – par opposition aux secteurs sociaux – afin de refléter la transformation de l'aide en forces pour le développement; ainsi que sur la nécessité de renforcer les capacités des pays en matière de planification, programmation et réalisation de leurs programmes de développement.